

Procès-verbal de l'Assemblée cantonale

du samedi 27 octobre 2007 à Sembrancher

Ordre du jour

1. BIENVENUE

2. HOMMAGE AUX DEFUNTS

3. CONTRÔLE DES PRESENCES

4. NOMINATION DES SCRUTATEURS

5. PROCÈS-VERBAL DE L'AG DU 28. 10. 2006 A VIEGE

6. RAPPORTS

- 6.1. DU PRESIDENT
- 6.2. DE LA COMMISSION MUSICALE
- 6.3. DU SERVICE DES VETERANS
- 6.4. APPROBATION ET DECHARGE

7. LECTURE DES COMPTES 2006/2007

- 7.1. RAPPORT DES VERIFICATEURS
- 7.2. APPROBATION ET DECHARGE

8. FINANCES 2007/2008

- 8.1. COTISATIONS
- 8.2. BUDGET

9. FETE CANTONALE 2009

Proposition de modifications au règlement de fête et du jury pour la musique de concert et de marche (Art. 9,6 /Art. 4 alinéa 1 – Art. 8 / Art. 10 alinéa 2

10. DECISION DE RENVOYER LES ELECTIONS STATUTAIRES DE 2008 A 2009

11. ADMISSION - DEMISSION

12. ATTRIBUTION DU LIEU DE L'AG 2008

13. DIVERS

1. Bienvenue

Convoquée pour 10h00, l'AG débute avec quelques minutes de retard car le café et les croissants sont très appréciés.

Notre Président, Daniel VOGEL, souhaite dans nos deux langues « cantonales » la bienvenue aux invités et délégués dans le magnifique centre scolaire de Sembrancher.

Il précise que les débats se dérouleront en français comme nous sommes dans le Bas-Valais et que la traduction est assurée par notre collègue de la commission musicale Etienne MOUNIR que nous remercions vivement pour sa disponibilité.

Notre 130^{ème} assemblée générale a été convoquée, selon l'article 13, dans les délais statutaires.

Le Président salue les autorités musicales et civiles qui nous honorent de leur présence et assistent à nos débats, à savoir Mesdames et Messieurs :

Josef ZINNER	Président d'honneur de l'ACMV et de l'ASM, parrain de la bannière
André RHONER	Président d'honneur de l'ACMV et membre du comité de l'ASM
Francine AMSTUTZ	Membre du comité de l'ASM
Alain PERRETEN	Vice-président romand de l'ASM
Georges ROTEN	Président d'honneur de l'ACMV
Patrice LONGCHAMP	Président de la SCMF
Claude ROCH	Conseiller d'Etat et membre d'honneur de l'ACMV
François-Xavier DELACOSTE	Directeur du conservatoire cantonal
Jean-Maurice FAVRE	Président de la délégation valaisanne de la Loterie romande
Georges MARIETAN	Président du Grand-Conseil
Bernard GIOVANOLA	Président de la commune de Sembrancher
Albin WILLISCH	Président de l'Association des musiques du Haut-Valais (OMV)
Erwin KUONEN	Président de la Fédération du district de Brigue
Anton MOOSER	Président de la Fédération du district de Viège
Hans SEEBERGER	Président de la Fédération du district de Rarogne occidentale
Adalbert GRAND	Président de la Fédération du district de Loèche
Yves REUSE	Président de la Fédération Radicale Démocratique du Centre
Georges FORNAY	Président de la Fédération des musiques du Bas-Valais
Max ARNOLD	Président de l'Association cantonale des musiques de jeunes
Guido PELLANDA	Délégué de la Fédération du district de Brigue
Georg HEINZEN	Président de la Commission musicale de l'OMV
Hermann FUX	Président de l'Amicale des vétérans du Haut-Valais
Aimé GONTHIER	Président de l'Amicale des vétérans du Valais romand
Elisabeth RHONER	Marraine de la bannière
Pierre-André CURCHOD	Banneret cantonal
Michel JEANBOURQUIN	Président de Cérébral Valais
Jean-Michel GERMANIER	Membre du comité de Cérébral Valais

Les membres de la commission musicale de l'ACMV.

Le président de la fanfare la Stéphanie, M. Martin Terrettaz, le directeur, M. François Roh et leurs musiciennes et musiciens.

1. Bienvenue (suite)

Par contre, différentes personnalités se sont excusées :

Ambroise BRIGUET	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Marcel FILLIEZ	Vice-président d'honneur de l'ACMV
André FRELY	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Peter PFAMMATER	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Jean-René FOURNIER	Conseiller d'Etat
Karl SALZGEBER	Ministre de la culture
Bernard COMBY	Membre d'honneur de l'ACMV
Serge SIERRO	Membre d'honneur de l'ACMV
Wilhelm SCHNYDER	Membre d'honneur de l'ACMV
Géo-Pierre MOREN	Membre d'honneur de l'ACMV
Nathalie BOLLIN	Ancienne membre du comité de l'ACMV
Gilbert BRIAND	Ancien membre du comité de l'ACMV
Freddy ROCH	Ancien membre du comité de l'ACMV
Erwin TSCHOPP	Ancien membre du comité de l'ACMV
Pierre FREY	Ancien membre du comité de l'ACMV
Charly TERRETTAZ	Ancien président de la commission musicale de l'ACM
Blaise HERITIER	Président de la Commission musicale de l'ASM
Yvon STUDER	Président de la Fédération des sociétés de chant du Valais
Sandy MONNET	Président de la Fédération des musiques du Valais central
Jérémy REY	Président de l'Amicale des trompettes et tambours du VS romand
Armin KIECHLER	Président de l'Amicale des trompettes et tambours du Haut-VS
Almir JACQUIER	Migros Valais, Martigny
Cédric TORNAY	TMR, Martigny
Jean-Raphaël FONTANNAZ	Rédacteur romand d'Unisono
Ronald FAVRE	Rédacteur de Nuance

Un salut amical et tout particulier est adressé aux représentants de la presse valaisanne.

Il s'agit de la presse écrite, radio et télévision. Nous les remercions pour la publication de nos diverses activités et pour la fructueuse collaboration avec toutes nos sociétés.

Ensuite le président a le plaisir de donner la parole à Monsieur Bernard GIOVANOLA, président de la commune de SEMBRANCHER, qui nous fait l'honneur de sa présence

Monsieur Giovanola est heureux d'accueillir les délégués de l'ACMV dans le chef-lieu de l'Entremont. Sembrancher est la plus petite commune du district mais compte tout de même 40 entreprises, 12 exploitations agricoles et 10 sociétés culturelles et sportives. Sembrancher se trouve à 15' de Martigny et de Verbier. Sa commune entretient d'excellentes relations avec ses grandes voisines de Bagnes et Orsières. Grâce aux retombées hydroélectriques, il fait bon vivre à Sembrancher puisque, par habitant, la fortune est de Fr. 8'000.- !

Le Président le remercie pour son allocution dynamique et pour l'apéritif qui suivra.

2. Hommage aux défunts

Le Président nous demande d'avoir, en ce jour de retrouvailles, une pensée pour les amis musiciens qui nous ont quittés pour l'orchestre du Paradis. Ses meilleures pensées vont aux familles en deuil.

Richard LEHNER, prêtre et membre du comité, nous gratifie d'une très belle homélie.

Il demande à l'assistance de se lever pendant que la Stéphanie nous interprète une oeuvre de circonstance.

Avant d'aborder le point 2 de l'ordre du jour le Président suggère une modification du point 8. En effet le comité de l'ACMV demande de prendre une décision sur l'augmentation des cotisations de l'ASM. Le Président propose la modification suivante :

- 8.2. augmentation de la cotisation ASM
- 8.3. budget

Les délégués approuvent par main levée, à l'unanimité, ce changement.

3. Contrôle des présences

Le contrôle des présences révèle la participation suivante :

Sociétés présentes	133 – représentées par 235 délégués
Sociétés excusées	3
Sociétés absentes	15

Ainsi 18 sociétés se verront amendées, selon le tarif adopté lors de l'AG 2004 (CHF 200.-)

Avant de poursuivre, le Président invite les délégués présents à se munir de la carte de banquet, si cela n'est pas encore fait ou à profiter des cartes restantes.

Le président, avant de poursuivre l'ordre du jour, rappelle que le vote par bulletin secret peut être demandé par le comité ou le quart des délégués présents, conformément à l'article 16 – ch. 2 des statuts.

Cette possibilité n'étant pas souhaitée, par les deux parties, toutes les décisions de ce jour seront votées à main levée.

4. Nomination des scrutateurs

Le comité propose la nomination des deux scrutateurs suivants :

- M. Jean-Michel GERMANIER, délégué de Cérébral Valais, pour le côté droit.
- M. Séraphin CLEMENT, de l'Echo de la Montagne de Champéry, pour l'aile gauche.

Ces personnes sont acceptées à l'unanimité par main levée.

5. Procès-verbal de l'AG du 28.10.2006 à Viège

Ce document vous est parvenu, par poste, au début de cette année. Il figure également depuis mars sur notre site internet.

Le Président ouvre la discussion à son sujet. La parole n'étant pas demandée, il soumet le procès-verbal de l'AG 2006 au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité et décharge est donnée à son auteur Léo CLAUSEN. Le Président ne manque pas de féliciter et remercier chaleureusement son secrétaire et demande à l'assemblée de l'applaudir.

6. Rapports

Les différents rapports, réunis dans un fascicule rose, étaient à votre disposition au début de cette assemblée.

Chaque rapporteur fera un court résumé et ensuite nous en débattons, si nécessaire.

6.1 Rapport du président	Daniel VOGEL
6.2 Rapport de la commission musicale	Victor BONVIN
6.3 Rapport du service des vétérans	Rémy PONT
6.4 Approbation et décharge	

Avant le vote de ces différents rapports la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande l'approbation et la décharge aux délégués. Ces trois rapports sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

Il félicite les responsables pour leur engagement et remercie l'assemblée pour sa confiance.

Nous avons le privilège de compter Monsieur Claude ROCH, Conseiller d'Etat et membre d'honneur de notre association, parmi nos hôtes. Volontiers nous l'écoutons.

Monsieur Claude ROCH nous salue cordialement et ne manque pas de nous remercier pour l'apport important de notre association à la culture valaisanne.

Il relève 3 tâches essentielles de l'ACMV :

- la mission **sociale**, accomplie par tous les présidents, directeurs et membres de nos sociétés. Il cite notamment, comme un bel exemple d'intégration, Gille Rocha !*
- notre unité cantonale, malgré ou grâce à la barrière des langues et à nos mentalités fort différentes est un exemple de réussite **culturelle** !*
- la **qualité** de notre enseignement qui se remarque lors des concours individuels ou de sociétés.*
- Les efforts, le travail effectué par les jeunes est un apport certain pour la vie quotidienne.*

Monsieur Claude ROCH est confiant et optimiste pour l'avenir de notre association.

6. Rapports (suite)

Notre Président remercie le Conseiller d'Etat Claude ROCH pour ses propos toujours bien sentis et pour le temps qu'il consacre toujours à l'ACMV et à la musique valaisanne, sous toutes ses formes. Il fait remarquer que les conseillers nationaux, Stéphane ROSSINI et Roberto SCHMID, sont aussi de beaux exemples de mariages réussis entre la politique et la musique.

7. Lecture des comptes 2006/2007

Le caissier, Pierre-Alain Orsinger nous présente, sur grand écran, les comptes 2006/2007 clôturés au 30 septembre 2007.

Il débute par le décompte de la Loterie Romande qui se solde par une réserve au bilan de CHF 25'450.-

Les comptes bouclent avec un total de recettes de CHF 277'907.59 et un total de dépenses de CHF 281'998.59, avec une utilisation nette des réserves de CHF 4'900.-. Le résultat net au 30.09.2007 est un bénéfice de CHF 809.-

Il donne ensuite la lecture du bilan qui s'élève à CHF 226'453.39, avec une fortune de CHF 39'772.29 au 30.09.2007.

7.1 Rapport des vérificateurs

Les comptes de l'exercice écoulé ont été contrôlés le 23.10.2007 par les sociétés vérificatrices, la VISPE de Viège et l'HARMONIE de Sion.

Monsieur Hubert Gattlen, de l'Harmonie de Sion, donne lecture du rapport et souligne l'excellente tenue et présentation des comptes de l'ACMV et propose à l'AG d'accepter les comptes et de donner décharge au caissier.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes. Elle n'est pas utilisée.

7.2 Approbation et décharge

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est accordée au caissier. Ce dernier est remercié par acclamation.

Le Président, avant de poursuivre, tient à remercier encore une fois grandement la Loterie romande pour son appréciable soutien financier.

Avant d'aborder le point 8 nous avons le plaisir de compter parmi nos invités M. François-Xavier DELACOSTE, Directeur du conservatoire cantonal. Il veut bien nous adresser un message.

Monsieur François-Xavier DELACOSTE, souligne comme le Conseiller d'Etat Claude ROCH, que les chorales et les sociétés de musique contribuent à l'unité sociale du canton.

Il regrette la diminution des cuivres dans ses classes et demande aux sociétés de mieux utiliser « l'outil » d'enseignement qu'est le Conservatoire. Il relève aussi toutes les possibilités de décentralisation des classes.

7. Lecture des comptes 2006/2007 (suite)

Il faut, à l'avenir, éviter de construire des institutions parallèles et mieux collaborer. Il cite comme exemple Neuchâtel, canton dans lequel il a aussi dirigé le conservatoire.

L'ACMV et le Conservatoire doivent être complémentaires !

Le Président remercie M. François-Xavier DELACOSTE et encourage toutes les sociétés à profiter de l'enseignement et de l'encadrement du conservatoire.

8. Finances 2007/2008

8.1 Cotisations

Le comité propose de maintenir la cotisation actuelle, soit CHF 4.- par musicien pour l'année 2006/2007.

La discussion est ouverte. Comme personne ne souhaite une augmentation, le Président considère le silence des délégués comme une approbation.

8.2 Augmentation de la cotisation ASM

Au mois de janvier le comité avait convoqué tous les présidents des sociétés affiliées

pour une information concernant l'augmentation des cotisations de l'ASM.

Dans les deux assemblées, à Lalden et Leytron, la proposition de l'ASM avait été clairement refusée, balayée.

Aujourd'hui nous avons une nouvelle proposition, retravaillée, de l'ASM qui nous est présentée par son Vice-président romand Alain PERRETEN.

Alain PERRETEN commente la brochure distribuée au début de nos assises. Il espère que l'altitude sensiblement plus haute de Sembrancher, par rapport à Lalden et Leytron, sera favorable à la hausse souhaitée par l'ASM.

La proposition pour une hausse des cotisations, dès 2008, se justifie comme suit :

		Par membre
Cotisation actuelle, inchangée depuis 1980		4.50
Déficit du budget, calculé au plus juste	37'000.-	0.61
Disparition du sponsoring de Pfister	125'000.-	2.07
Disparition du sponsoring Zollikofer		
Le montant est affecté à Unisono	50'000.-	0.83
Engagement pour relations publiques au profit de l'ASM	20'000.-	0.34
Indemnités	30'000.-	0.51
Nouveaux projets, dépenses liées à l'avenir	60'000.-	1.00
Attribution au fonds pour Fêtes fédérales	30'000.-	0.51
Montant de cotisation sollicité dès 2008		CHF 10.50

(soit moins de 1 franc par mois).

8.2 Augmentation de la cotisation ASM (suite)

Vous avez entendu les arguments de l'ASM et la discussion est ouverte.

Hubert Gattlen, de l'Harmonie municipale de Sion, demande si le comité de l'ACMV a pris une position.

Le président lui répond par l'affirmative et transmet le témoin pour les explications au caissier Pierre-Alain Orsinger. Ce dernier explique que le comité de l'ACMV accepte une nouvelle cotisation à Fr. 8.-, soit une augmentation de CHF 3.50.

(Ancienne CHF 4.50 + augmentation CHF 3.50 (2.- pour compenser le départ de Pfister + 1.- pour nouveaux projets + -.50 pour fond Fêtes fédérales) = CHF 8.-)

Le Président passe au vote :

- 1 / Acceptez-vous une nouvelle cotisation à CHF 10.50 ?
NON – à l'unanimité
- 2 / Acceptez-vous une nouvelle cotisation à CHF 8.- ?
- | | |
|------------|-----|
| OUI | 192 |
| ABSTENTION | 43 |

Le comité de l'ACMV contactera les autres associations romandes et des associations alémaniques afin de les rallier à notre position.

La décision sera prise lors de l'AG de l'ASM à la fin avril 2008.

8.3 Budget

Le budget est présenté par notre caissier Pierre-Alain Orsinger. Celui-ci prévoit des recettes pour CHF 274'500.- et des dépenses pour CHF 277'500.-, ce qui nous donne une perte pour le futur exercice de CHF 3'000.-

Le caissier lance un petit slogan, fort apprécié par l'assemblée, afin de remercier nos 4 fidèles et généreux sponsors.

*Faites vos achats à la Migros
Grattez des billets de la Loterie romande
Partez en voyage avec TMR
Payez vos impôts !*

Le Président donne la parole aux délégués qui ne l'utilisent pas. Cela prouve, une fois de plus, leur totale confiance dans le comité. MERCI.

Le budget est voté par main levée : 234 OUI
1 ABSTENTION

Comme le comité de l'ASM nous fait l'honneur d'être représenté par Madame Francine AMSTUTZ, des informations supplémentaires vont certainement vous être données.

8. Finances 2007/2008 (suite)

8.3 Budget (suite)

Le Président remercie également André RHONER pour sa présence au côté de la nouvelle membre du Comité de l'ASM.

Tout d'abord, Madame Francine AMSTUTZ nous apporte les salutations du comité de l'ASM. Elle nous signale que le secrétaire permanent a, une nouvelle fois, changé de visage. Elle nous rappelle l'initiative en cours « musique et jeunesse » et nous incite à bien récolter des signatures. Elle lance un nouvel appel pour la Fête fédérale de divertissement à Mels et informe les délégués que les projets des nouveaux statuts de l'ASM sont en consultation auprès des associations cantonales. Francine AMSTUTZ conclut en nous souhaitant une bonne année musicale et une excellente journée.

9. Fête cantonale 2009

Des propositions de modifications au règlement de fête et du jury vous ont été proposées pour la fête cantonale 2009. Celles-ci vous ont été adressées avec la convocation à notre AG. Ces propositions de modifications vont dans le sens d'une harmonisation avec les règlements ASM.

Le président sollicite l'assemblée. La parole n'étant pas demandée, l'AG passe au vote et accepte les propositions de modifications à l'unanimité. (Art. 9.6 / Art. 4 al. 1 / Art. 8 / Art. 10. al. 2).

10. Décision de renvoyer les élections statutaires de 2008 à 2009

Le Président propose de reporter de 2008 à 2009 les prochaines élections statutaires, ceci afin de ne pas renouveler le comité, ou du moins une partie, avant la fête cantonale de 2009. En effet il serait plutôt malvenu que le comité d'organisation de la Souste se trouve en face de nouveaux interlocuteurs quelques mois avant la grande fête des musiciennes et musiciens valaisans.

Le report est accepté à l'unanimité.

11. Admission - Démission

Malheureusement l'ACMV doit enregistrer la démission de deux sociétés. Il s'agit de l'Helvétienne et de la Lyre de Saillon. Par manque d'effectif ces sociétés ont été dissoutes.

Par contre la fusion des deux sociétés démissionnaires a donné naissance à une nouvelle formation pleine de vie et de dynamisme « la Grand Garde ».

11. Admission – Démission (suite)

Le comité vous prie donc d'approuver l'admission de cette nouvelle formation. Ce qui est fait à l'unanimité.

12. Attribution du lieu de l'AG 2008

L'assemblée générale 2008, selon un tournus bien établi, doit avoir lieu dans le Haut-Valais.

Pour ce faire une candidature nous est proposée par Monsieur Dietmar Willa, représentant la société Illhorn de la Souste qui, dans une allocution fort brève, se dit prêt à relever le défi de cette organisation. L'Illhorn nous accueillera dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire et en prélude à la fête cantonale de 2009. M. Dietmar Willa nous invite à visiter le site de la fête pour obtenir pratiquement toutes les informations souhaitées et souhaitables à ce jour.

Nous nous réjouissons de nous retrouver le samedi 25 octobre 2008 à la Souste.

13. Divers

Le Président informe que Corinne SCHERS, membre de la commission musicale, a démissionné. La Fédération du Bas-Valais nous a proposé, pour la remplacer, M. Bertrand CURCHOD.

Le Président informe l'AG que le représentant à la commission musicale pour la Fédération DC du centre est Bertrand MOREN. Le poste était encore vacant lors de l'AG de 2006.

Le Président a ensuite le plaisir de céder le micro au président de CEREBRAL VALAIS, Monsieur Michel JEANBOURQUIN.

Monsieur Michel JEANBOURQUIN remercie les 25 sociétés qui ont répondu favorablement à leur appel (24 du Bas et 1 du Haut). Il remercie tous les sponsors qui ont permis la réalisation de ce double CD. Il regrette le non engagement d'une importante société d'assurances maladie basée en Valais – cherchez l'erreur ! -et d'une grande maison de vin du Valais central. La porte est encore ouverte aux sociétés qui le désirent. Ce CD est l'image parfaite de nos associations respectives : « Vivre en harmonie » ! L'action menée pour les 50 ans de Cérébral a touché le cœur de l'acteur Pierre Richard, hôte d'un jour de l'association, et celui de toute la Suisse.

Le Président remercie Messieurs JEANBOURQUIN ET GERMANIER pour leur engagement dans cette noble cause et encourage les sociétés à persévérer dans le jeu de la solidarité. Il remet à chacun un fanion de l'ACMV.

Le Président informe les délégués que les associations romandes (fanfares, chœurs, accordéons) se sont entendues et organisées afin de soutenir le « Festival des musiques populaires » de Moudon.

13. Divers (suite)

L'ACMV est représentée dans ce comité par Marcel Vernay. Le Président lance déjà un appel aux sociétés intéressées pour l'édition 2008. Pour tous les renseignements complémentaires notre représentant est à votre entière disposition.

Le Président de cette nouvelle organisation, Monsieur CINTAS, assiste à nos débats et la parole lui est donnée.

Monsieur CINTAS trouve l'exercice de s'exprimer en dernier, et dans l'attente de l'apéro, assez ardu ! Il précise les propos de notre président en annonçant l'adhésion au nouveau concept du Festival de 14 associations romandes. Il réitère aussi l'appel aux sociétés de l'ACMV pour l'édition 2008 et nous souhaite une excellente journée.

Le Président le remercie et lui souhaite plein succès pour son mandat de Président du « Festival des musiques populaires ».

La rubrique « divers » se poursuit et est ouverte aux délégués. L'appel « du verre » devenant pressant, la parole n'est pas demandée, ce qui permet au Président de souhaiter un bon apéro à tous, offert par la Commune de Sembrancher. Celui-ci sera agrémenté par la production de la STEPHANIA. Il est 12h20 quand le Président clôt l'assemblée en souhaitant une excellente saison musicale à toutes les sociétés valaisannes.

Association Cantonale des Musiques Valaisannes

Le secrétaire : Léo CLAUSEN